EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGE

DEKRA

N° d'imprimé : **D** 127111503

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	11/09/2024	24136298

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

10/09/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S040D002

(9) RAISON SOCIALE : AUTOMOBILE CLUB CONTROLE TECHNIQUE

(3) COORDONNÉES : 71, Av.du Corps Franc Pommies

40280 SAINT PIERRE DU MONT

Tél : 05.58.75.03.24 Fax : 05.58.46.28.00

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 040D0058

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ere mise en circulation
BB-317-GN(F)	12/06/2017	08/10/2010

Marque	Désignation commerciale
PEUGEOT	PARTNER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF37J9HTCAJ776750	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
M10PGTVP000S328	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

139024

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux : AR

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé : G, C, AVG, ARD, ARG

6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration : AV, AR

8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1351

Kilométrages relevés lors des derniers contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 :
01.09.2022: 135 839 km / 03.09.2020: 127 572 km / 10.10.2018: 113 509 km
18.09.2018: 112 838 km

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-6.3 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	1 %		4 %	
Forces verticales :	879 daN		583 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	287 daN	302 daN	215 daN	220 daN
Déséquilibre (< 20%) :	5 %		3 %	
Forces de freinage (efficacité) :	287 daN	302 daN	215 daN	220 daN
Taux d'efficacité globale (≥ 50%) : 70 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 21 %				
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées (1.45m⁻¹) :	C1: 0.39	C2: 0.31		
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) :	-1.3 %	-1.2 %		

D18.04

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

FACTURE

-
-
-
-
-

Centre de contrôle :

AUTOMOBILE-CLUB CONTROLE TECH.
71 AVENUE DU CORPS FRANC POMMIES

40280 SAINT PIERRE DU MONT
Tél : 05.58.75.03.24 Fax : 05.58.46.28.00
N° RC : 401660659 APE : 7120A
Capital : 76 224,51 €

Client :

DEKRA AUTOMOTIVE (DKTEM)
Service Clients VL, offre LLD
CS 90010
92357 LE PLESSIS ROBINSON CEDEX

Véhicule contrôlé		
Marque : PEUGEOT	Type : M10PGTVP000S328	Type commercial : PARTNER
N° Immatriculation : BB-317-GN	N° Série : VF37J9HTCAJ776750	Kilométrage : 139 024

N° Facture	Date	Client	Agrément Centre	Propriétaire
24140586	11/09/2024	DKTEM	S040D002	RESEAU CANOPE

Code	Désignation	Base HT	Qté	TVA %	TVA €	Remise %	HT €
AVR	CTP essence/gazole Vos références : ath-9257055	52,72€	1	20,00%	10,54€	0,00%	52,72€
OTC	Redevance OTC	0,28€	1	20,00%	0,06€		0,28€

Règlement

Paiement à réception du relevé fin de mois
Aucun escompte pour paiement anticipé

Valable pour encaissement

Uniquement client professionnel : en cas de retard de paiement, application d'un taux de pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

N° TVA INTRACOM. : FR71401660659
TVA Sur les débits

Contribution forfaitaire collectée pour le compte et sur ordre de l'Organisme Technique Central (Arrêté ministériel du 4.10.91)
Redevance versée à l'OTC : 0,34 €

Total H.T.	53,00€
Total T.V.A.	10,60€
Total T.T.C.	63,60€

Les informations nominatives figurant sur la facture et la carte grise sont nécessaires au traitement de votre dossier par le réseau Dekra Automotive, responsable du traitement. Elles sont destinées aux autorités réglementaires habilitées et au réseau DEKRA Automotive pour développer et fidéliser sa clientèle. La loi du 6 janvier 1978 vous confère un droit d'accès et de rectification pouvant être exercé auprès de votre Centre.